



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260522-202617400-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/174

Portant autorisation de stationnement et de montage du théâtre comique « La Piste des Clowns » sur la place du Champ de Foire

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame Violet GOUGEON, responsable du théâtre comique « La Piste des Clowns » en date du 16 avril 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du vendredi 14 à 08h00 au mardi 18 août 2026 sur la partie sablée de la place du Champ de Foire, espace compris de l'avenue de Coat Meur à la hauteur du passage Daoudour, ceci afin de permettre l'installation du théâtre comique « La Piste des Clowns ». Les travées allant du passage Daoudour à la rue de Bideford devront rester libres au stationnement.

Article 2 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le demandeur.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 19 mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au Maire

« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »

Benjamin ROPERT

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 20 mai 2026
Et de la publication, le 20 mai 2026
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS



Hôtel de Ville / 19 rue Georges Clémenceau / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU Cedex

Tél. 02 98 68 00 30 / E-mail. : landivisiau@landivisiau.fr